VENTE FORCÉE : COMMENT S'EN PROTÉGER

Category: Factures
Tag: Tableau d'honneur

Il s'agit de l'envoi de produits par une société sans contrat de notre part.

Cette forme agressive de vente a diminuée depuis l'arrivé de l'e-commerce mais existe encore. La fiche de service public.fr publiée ci-dessous donne une bonne idée de la situation.

Nous la reproduisons : Qu'appelle-t-on "vente forcée" et comment s'en protéger ?

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse contact@adcfrance.fr

Nous pourrons vous aider.